

2021



BARTH
Environnement

Botaniste indépendante-Ecologue

Véronique Barthelemy

PROJET SARRIANS



Figure 1 : Vue du site d'étude

Passage du 6 Mai 2021

SYNTHESE DES ENJEUX : PASSAGE FAUNE/FLORE

VISITE A SARRIANS (84 260) – LES GRONES

Date de prospection : Visite effectuée le 6 mai 2021

La zone de projet a été parcourue à pied par temps ensoleillé, en présence d'H. Delouche, Consultant Environnement. Les bordures de la parcelle et le canal situé dans le prolongement de celle-ci ont été particulièrement observés. Il s'agit d'une friche de type prairie enherbée d'environ 2.73 ha, bordée à l'Est par un canal d'irrigation.



Figure 2 - Projet Les Grones Sarrians – Zone d'étude à gauche bordée par un canal d'irrigation délimitant les parcelles

La zone de projet se trouve incluse dans un réservoir de biodiversité SRCE (Schéma Régional de Cohérence Ecologique) - Basse Provence calcaire et à proximité de zones humides SRCE (situées à 2 km environ d'une part et d'autre part à 714 m environ du périmètre d'étude) – Secteur du Rhône de l'Ouvèze inclus à la Durance.

D'autre part, la zone de projet se situe à proximité de :

- 4 Znieff : Type 1 – « Plan de Dieu de travaillan... » (3.6 km), « Les Dentelles » (8 814 km) et Type 2 – « l'Ouvèze » (591 m) et « Les Dentelles de Montmirail » (8 028 km) ;

- 2 Zones Natura 2000 : ZSC « La Sorgue et l’Auzon » FR9301578 (à 4.769 km environ) et ZSC « L’Ouvèze et le Toulourenc » FR9301577 (à 591 m environ) (§ carte de localisation annexée) ;
- 1 Plan National d’Actions (PNA) en faveur de l’Aigle de Bonelli située à 6.4 km environ au Nord-Est ;

- Du Parc Naturel Régional du Mont Ventoux localisé à environ 8.362 km à l’Est.

Résultats

Aucune espèce à enjeu majeur faune/flore n’est à signaler sur le site d’étude.

On a pu observer cependant, la présence :

- d’Amphibiens représentés par la Grenouille rieuse (*Pelophylax ridibundus*) à hauteur d’une fosse localisée en bord de route et au niveau du canal (§ Carte de localisation annexée) ;

Fiche de statut INPN (Inventaire National du Patrimoine Naturel) et listes rouges des espèces selon l’IUCN (Union Internationale de Conservation de la Nature) :

Espèce	Nom latin	Statut	PACA	France	Europe
Grenouille rieuse	<i>Pelophylax ridibundus</i>	DH5, PN3, BE3	LC	LC	LC

- l’Avifaune est représentée par le Serin cini, le Chardonneret élégant et probablement l’Alouette des champs.

Fiche de statut INPN (Inventaire National du Patrimoine Naturel) et listes rouges des espèces selon l’IUCN (Union Internationale de Conservation de la Nature) :

Espèce	Nom latin	Statut	PACA	France	Europe
Serin cini	<i>Serinus Serinus</i>	PN3, BE	LC	VU	LC
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	PN3, BE	LC	VU	LC
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	DO2, BE3	LC	NT (nicheur)	LC

Nota : Abréviations annexées à la fin du document

- Aucun reptile n’a été observé lors de notre passage, le secteur ne leur est pas particulièrement favorable ;

- La zone d’étude peut constituer une zone de transit, d’alimentation temporaire et ponctuelle pour les Chauves-souris patrimoniales (notamment les espèces inscrites au FSD des 2 sites Natura 2000 proches concernés : à savoir, les Petit et Grand Rhinolophes, la Barbastelle d’Europe). L’emploi d’insecticides sur les parcelles agricoles attenantes du secteur, peut diminuer la ressource en invertébrés et donc augmenter l’impact sur les chauves-souris qui s’en nourrissent exclusivement. La connexion par l’ouest reste possible via une mince haie, ce qui peut rendre le transit des Chiroptères effectif en provenance de l’Ouvèze et du Toulourenc. Des mesures en faveur de ce groupe sont donc préconisées.

- Les enjeux chiroptérologiques sont représentés par **les espèces communes potentielles** suivantes (toutes protégées) : Pipistrelles commune et Pygmée. Mais aussi probablement des espèces plus patrimoniales telles que : Petit et Grand Rhinolophes, Petit et Grand Murins ou Barbastelle d’Europe.

Fiche de statut INPN (Inventaire National du Patrimoine Naturel) et listes rouges des espèces selon l'IUCN (Union Internationale de Conservation de la Nature) :

Espèce	Nom latin	Statut	France	Europe	Monde
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	PN2, BE3, Bo2, DH4	NT	-	LC
Pipistrelle pygmée	<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	PN2, BO1, BO2, DH4	LC	LC	LC
Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	PN2, BO1, BO2, DH2, DH4	LC	VU	NT
Petit Murin	<i>Myotis blythii</i>	PN2, BO1, BO2, DH2, DH4	NT	NT	LC
Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	PN2, BO1, BO2, DH2, DH4	LC	LC	LC
Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	PN2, BO1, BO2, DH2, DH4	LC	NT	LC
Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	PN2, BO1, BO2, DH2, DH4	LC	NT	LC

A noter la présence d'une EVEC (Espèces Végétales Exotiques Envahissantes) pointée en périphérie Est de la parcelle agricole mais hors zone d'étude (§ Carte de localisation annexée) :

- Bambou doré (*Phyllostachys aurea*) – Petite Haie bien entretenue par un particulier.

Recommandations générales

Mesures en faveur des Chauves-souris et de la faune : Maintien des haies, des talus et fossés enherbés. L'éclairage sur la zone de projet est à proscrire.

Période de travaux préconisée : l'automne ou l'hiver (de fin septembre à fin janvier).

Liste des abréviations

EMR : Espèce Migratrice Régulière

Statuts de PROTECTION

Protection Nationale du 29 octobre 2009

PN3 Espèce et son habitat protégé

PN4 Espèce protégée, sans son habitat

Directive Oiseaux (CE 79/409)

DO1 Espèce d'intérêt communautaire, inscrite à l'annexe I de la Directive Oiseaux

DO2 Espèce d'intérêt communautaire, inscrite à l'annexe II de la Directive Oiseaux

Convention de Bonn (1979)

BO2 Espèce inscrite à l'annexe II de la convention de Bonn

Convention de Berne (1979)

BE2 Espèce inscrite à l'annexe II de la convention de Berne

BE3 Espèce inscrite à l'annexe III de la convention de Berne.

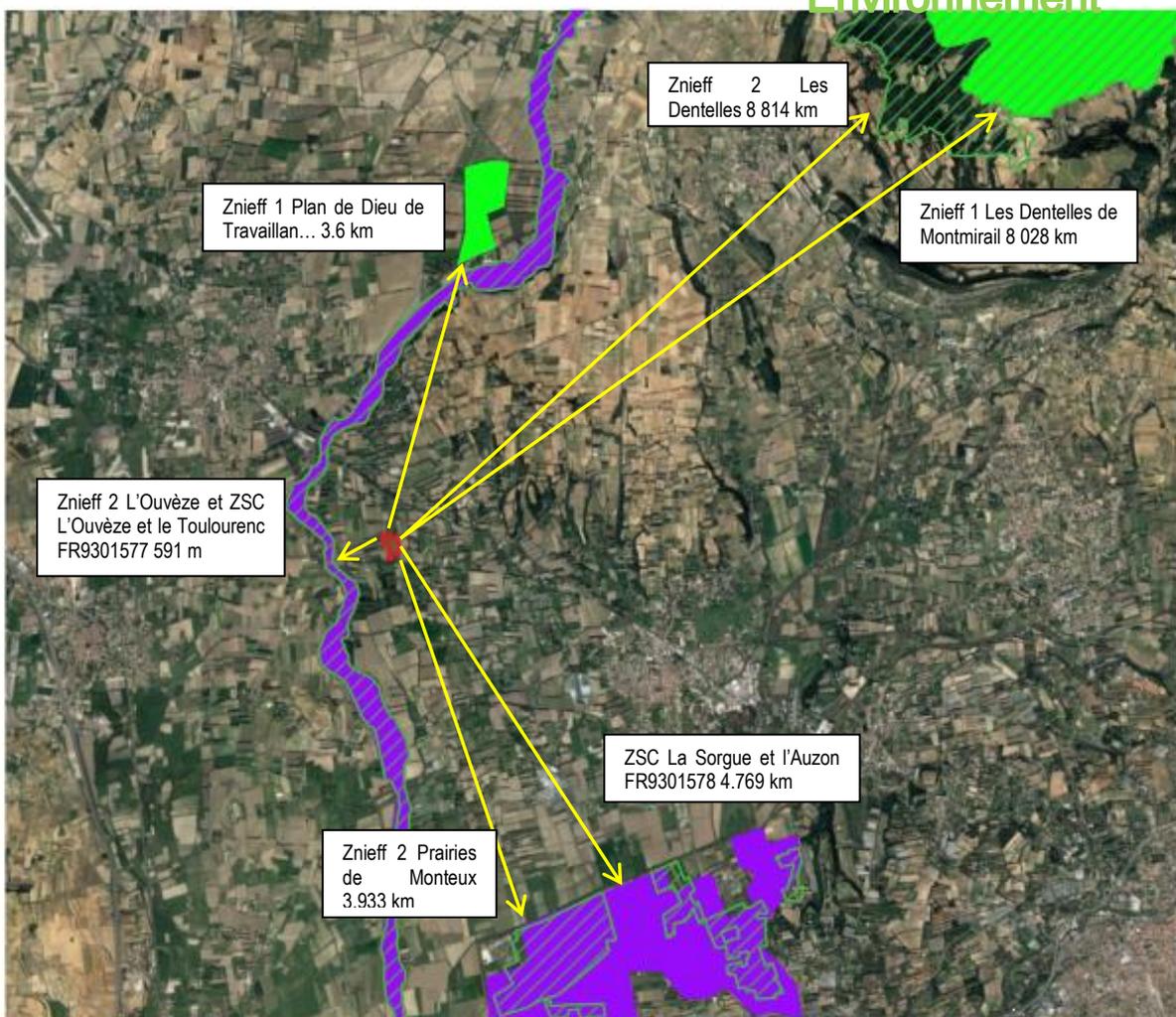
Catégories UICN pour la Liste Rouge			
EX	Espèce éteinte au niveau mondial	NT	Quasi-menacée
EW	Espèce éteinte à l'état sauvage	LC	Préoccupation mineure
RE	Disparue au niveau régional	DD	Données insuffisantes pour évaluation
CR	En danger critique	NA	Non applicable (espèce non soumise à évaluation)
EN	En danger	NE	Non évaluée

Sarrians - Les Grones (84 260)

Projet agricole



BARTH
Environnement

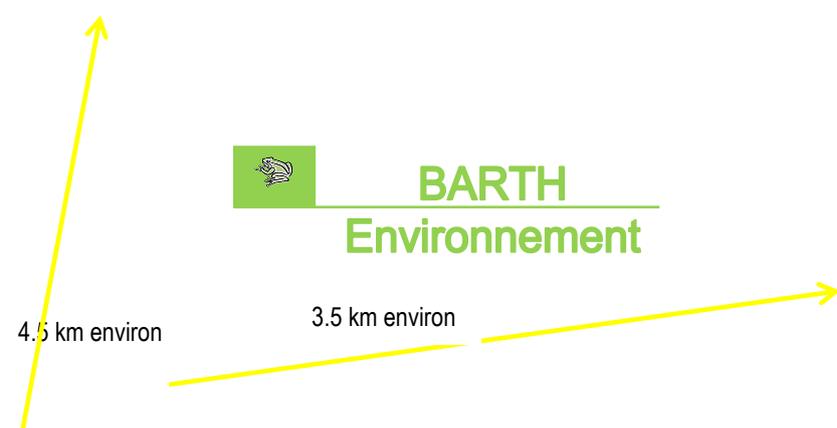


-  Zone d'étude
-  ZNIEFF_TERRE_TYPE_I
-  ZNIEFF_TERRE_TYPE_II
-  DH_ZSC

1 : 100 000



Carte 1 : Cartographie des secteurs réglementaires de la zone d'étude, réalisée le 16 mai 2021 par **Barth Environnement**



Sarrians - Les Grones (84 260)

Projet agricole



BARTH
Environnement



1 : 4 000

0 25 50 m



 Zone d'étude

Pointages

-  Localisation d'Amphibiens à ELC Faible *Phelophylax ridibundus* (Grenouille rieuse)
-  Localisation d'EVEE (Esp. Vég. Exo. Envah.) *Phyllostachys aurea*

Carte 2 : Cartographie des enjeux de la zone d'étude, réalisée le 16 mai 2021 par
Barth Environnement